

# Le journal d'Oberhaslach



Bulletin Municipal n°12  
Printemps - Avril 2016

Commune  
d'OBERHASLACH

[www.commune-oberhaslach.fr](http://www.commune-oberhaslach.fr)

## → MAIRIE

22 rue du Nideck  
67280 OBERHASLACH

☎ 03.88.50.90.15.

[mairie.oberhaslach@wanadoo.fr](mailto:mairie.oberhaslach@wanadoo.fr)

## → ACCUEIL

Lundi : 8h-12h / 13h30-16h

Mardi : 8h-12h / 13h30-16h

Mercredi : 8h-12h / 13h30-16h

Jeudi : 8h-12h / 13h30-16h

Vendredi : 8h-12h

Samedi : 10h-12h

## EDITO

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

Les 23 avril et 7 mai prochains auront lieu les élections présidentielles. La campagne à laquelle nous avons pu assister jusqu'ici aura été bien éloignée des enjeux. On aura si peu entendu parler de la France. Pour autant cet événement majeur dans la vie démocratique de notre nation nous engagera tous. Alors les 23 avril et 7 mai : votez !



Pour ma part je ne forme qu'un seul vœu : celui que le prochain Président de la République prenne toute la mesure de la situation de nos communes. Deux tiers des collectivités locales, et donc de nos 36 000 communes, risquent d'être dans le rouge en 2017 selon un récent rapport parlementaire. Si Oberhaslach échappera à cet amer constat, ce sera au prix d'une augmentation des impôts locaux sur laquelle nous reviendrons plus en détails dans ce journal. Les raisons de cette crise sont multiples, d'abord la diminution drastique des dotations aux communes, mais aussi la multiplication des normes et des frais de contrôle et de certification, et enfin l'augmentation des dépenses imposées en termes de prélèvements ou d'équipements.

En toile de fond, la question de l'avenir de la ruralité est clairement posée. Que l'Etat asphyxie financièrement nos communes dans une stratégie globale de refonte de l'organisation territoriale est une chose mais la question s'adresse aussi aux organismes privés.

Notre agence de Crédit Mutuel déménagera prochainement dans le quartier du Schweizerhof à Niederhaslach. Si le regroupement des agences d'Oberhaslach et d'Urmatt peut s'entendre pour des raisons de mise aux normes en termes de sécurité et d'accessibilité, ce qui n'est pas acceptable, c'est le départ conjoint de notre distributeur automatique de billets (DAB). En effet, le Président de notre Caisse de Crédit Mutuel vient de m'indiquer que la demande d'agrément qu'il a formulée auprès de son organisme fédéral a été refusée en raison de la trop grande proximité avec la future agence.

Notre commune s'était pourtant clairement proposée de participer financièrement au redéploiement de ce distributeur essentiel à notre quotidien et au dynamisme de notre économie locale.

Confrontés à cette fin de non-recevoir, nous prenons actuellement l'attache d'éventuels autres partenaires bancaires, conscients toutefois que ce qui a été perdu un jour est difficile à reconquérir, je vous invite d'ores et déjà à rentrer en résistance contre ce projet et à signer la pétition que vous retrouverez dans ces pages comme dans l'ensemble de nos commerces.

Politiquement, financièrement et économiquement les temps sont particulièrement durs, et il nous faudra redoubler d'efforts et de solidarité pour continuer à avancer.

Bien à vous,

Votre Maire,  
Jean BIEHLER

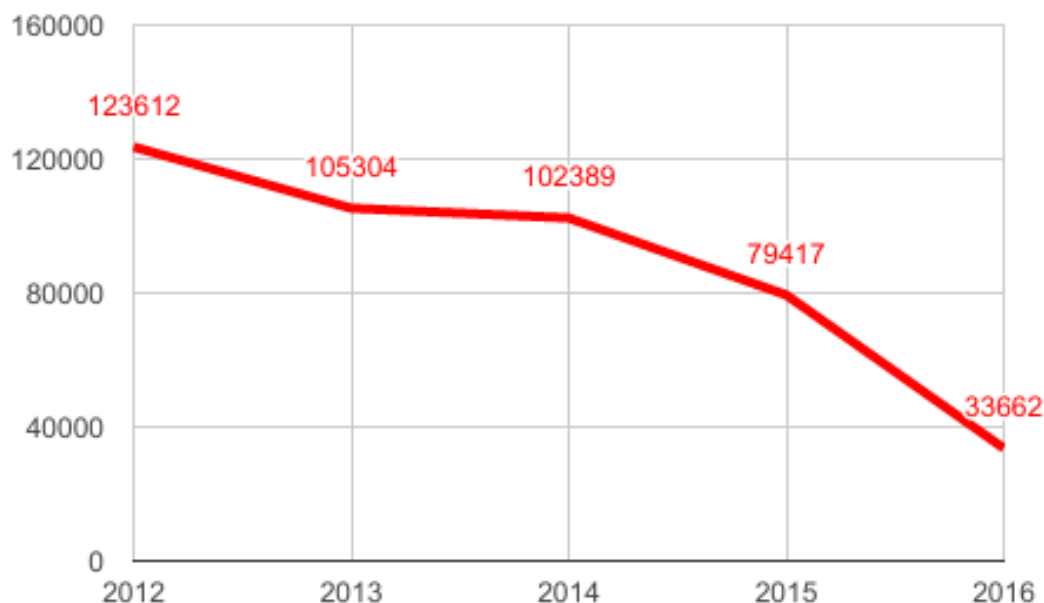




# Communiqué fiscalité

Comme évoqué en préambule, les dotations de l'Etat se sont effondrées ces dernières années. A Oberhaslach, alors que nous touchions encore 123 000 € d'aides financières de la part de l'Etat en 2012, cette participation est tombée à 33 000 € en 2016. C'est donc 90 000 € de recettes en moins chaque année pour le budget communal.

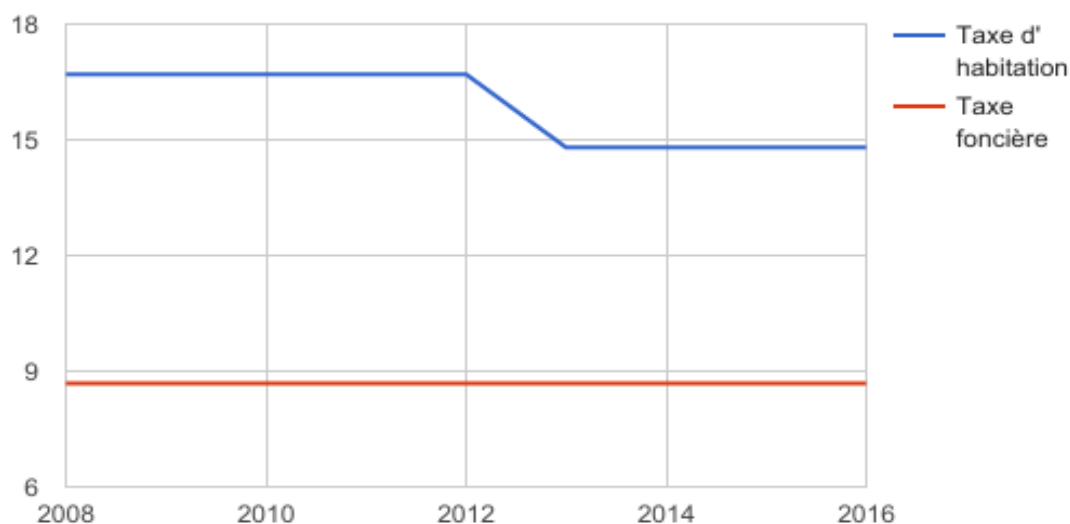
## Evolution de la participation de l'Etat au budget d'Oberhaslach.



*Niveau de la participation de l'Etat en milliers d'Euros par an.*

Le niveau des impôts locaux n'a pas augmenté depuis 10 ans à Oberhaslach, au contraire, en 2013, la part communale de la taxe d'habitation a diminué de 16,7% à 14,8%.

## Niveau des impôts locaux sur 10 ans





Taxe d'Habitation (TH)	
Taux moyen départemental (2015)	24,19
Niederhaslach	19,80
Still	24,03
Heiligenberg	17,55
Dinsheim	17,90
<b>OBERHASLACH</b>	<b>14,80</b>

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	
Taux moyen départemental (2015)	20,52
Niederhaslach	14,63
Still	13,38
Heiligenberg	11,34
Dinsheim	10,34
<b>OBERHASLACH</b>	<b>8,68</b>

Notre politique aura toujours été de faire avec les moyens qui sont les nôtres et d'y adapter la voilure de nos dépenses. Mais malgré le non-remplacement d'un agent parti à la retraite, et le non-renouvellement de contrats de prestations, représentant près de 60.000 euros d'économies nouvelles en 2016, notre budget de fonctionnement accuse un léger déficit.

Cela signifie que même si nous ne réalisons plus 1 euro de projets nouveaux à l'avenir, les recettes de notre collectivité ne lui permettent plus de couvrir ses simples dépenses de fonctionnement, malgré les économies réalisées.

C'est dire que notre commune n'est plus en mesure de maintenir ses taux d'impôts locaux si nous voulons avoir la marge nécessaire pour que notre collectivité puisse fonctionner sereinement, entretenir notre patrimoine commun et envisager de nouveaux projets pour l'avenir.

En conséquence, le Conseil Municipal réuni en sa séance du 13 mars 2017 a décidé de revoir ses taux d'imposition à la hausse, portant la taxe d'habitation à 18,8% et la taxe foncière sur les propriétés bâties à 12,68% rejoignant ainsi la moyenne des communes du secteur.

Les niveaux de la contribution foncière des entreprises (18,77%) et de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (87,09%) restant pour leurs parts inchangés.



# Le Conseil Municipal

Ci-dessous les principales décisions adoptées

Retrouvez les délibérations sur le site internet de la Commune [www.commune-oberhaslach.fr](http://www.commune-oberhaslach.fr)

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2016

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 26 septembre précédent, il a délibéré sur les points suivants :

## Forêt

Les prévisions de l'Office National des Forêts concernant les coupes d'arbres et les travaux d'exploitation de notre forêt communale ont été présentées au Conseil Municipal. Un volume de 1709 m<sup>3</sup> de bois à façonner et 684 m<sup>3</sup> de bois en vente sur pied sont proposés.

Le bilan de l'opération prévoit un bénéfice au budget de la forêt d'un montant de 63 078 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité se porte en faveur de cette proposition.

Il approuve également le programme de maintenance en forêt communale, les travaux de sylviculture proposés ainsi que les travaux d'infrastructure.



## Cession de matériel

L'unimog n'ayant pas trouvé d'acquéreur au tarif fixé, le Conseil Municipal décide de le céder au plus offrant. (Depuis cette réunion, l'unimog a été vendu au prix de 7000.-€)



## Chapelle Saint - Florent

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux de mise aux normes électriques de la Chapelle Saint-Florent. Le Conseil Municipal se porte en faveur d'une participation aux dépenses liées à ces travaux. Cependant il limitera sa participation aux travaux relatifs à la sécurité du bâtiment et des personnes sur présentation du devis retenu en définitif par le Conseil de Fabrique.

## Demandes de subventions

Pour le développement de sa politique de soutien aux seniors de notre commune, le Conseil Municipal décide d'acquérir dix licences sportives pour un montant de 258 € auprès de l'association Niedecktonik qui dispense des activités de maintien en forme et de prévention des risques liés à l'âge.

Une subvention de 150 € est également votée en faveur de l'association de l'école de musique « Euterpe » d'Urmatt, laquelle accueille régulièrement douze enfants domiciliés à Oberhaslach.

## Communauté de communes

Le maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig pour l'année 2015. Le rapport détaillé peut être consulté en mairie.





# Le Conseil Municipal

Ci-dessous les principales décisions adoptées

Retrouvez les délibérations sur le site internet de la Commune [www.commune-oberhaslach.fr](http://www.commune-oberhaslach.fr)

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 13 mars 2017

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016, il a délibéré sur les points suivants :

## Compte administratif et compte de gestion

Le compte administratif de la commune pour l'année 2016 a été présenté au Conseil Municipal qui l'a approuvé à l'unanimité. C'est ensuite le compte de gestion établi par le trésorier qui a été approuvé.

## Fiscalité locale

Le maire expose au Conseil Municipal les difficultés à équilibrer le budget de la commune, principalement en raison de la très forte diminution des dotations de l'état. Cette réduction se chiffre à -72 % sur les quatre dernières années.

En conséquence, le Conseil Municipal s'est porté en faveur d'une augmentation des taxes d'habitation et foncière à hauteur de 4 points. Les taxes foncières sur les propriétés non bâties et la contribution foncière des entreprises restent inchangées.

## Budget primitif

Le budget primitif présenté par Monsieur le Maire a été adopté par le Conseil Municipal. Le budget général de la commune se chiffre à 1 484 470 € pour la partie fonctionnement et à 763 674 € en investissement.

Le budget forêt s'élève à 230 493 €.



## Plan local d'urbanisme

La loi A.L.U.R. pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, instaure notamment le transfert automatique de la compétence urbanisme aux Intercommunalités. Cependant, selon certaines modalités les communes peuvent s'opposer à ce transfert de compétences. Le Conseil Municipal a préféré conserver cette prérogative.

## Achats de livres

La commune souhaite acheter un livre intitulé « 40 billets de train » écrit par un auteur habitant notre commune afin de le proposer à la vente au tarif de 10 € à l'accueil de la mairie. Le Conseil Municipal a décidé d'acheter 10 livres pour un montant de 100 €.

## Demandes de subventions

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 100 € à l'association régionale « L'aide aux handicapés moteurs » de Strasbourg qui suivent certains de nos concitoyens et de ne pas réserver de suite favorable à l'association « AIDES » et aux Restaurants du Cœur.

## Projet sens'hasel

En partenariat avec la Maison de la Nature Bruche Piémont, la commune d'Oberhaslach travaille à la réalisation d'un sentier sensoriel « pieds nus » jouxtant l'espace de loisirs de l'Engelmatt.

Le début des travaux de ce sentier sera réalisé en régie communale et aménagé avec les ressources locales. L'ensemble de la signalétique et des panneaux d'information seront dans un premier temps provisoires afin que chacun puisse éventuellement enrichir leur contenu de ses suggestions sur l'histoire du village, la légende de Saint Florent et plus largement sur notre environnement. La seule dépense à prévoir en 2017 sera l'achat de casiers à chaussures. Ces casiers seront proposés à la location au prix de 2 € par casier.

Le Conseil Municipal a décidé de l'achat des casiers à chaussures pour un montant de 2 000 €.





# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

## Du Plan d'Occupation des Sols au Plan Local d'urbanisme

Depuis le 27 mars 2017, en application des dispositions de la loi ALUR, le Plan d'Occupation des Sols (POS) de notre commune est devenu caduque. En attendant la mise en place définitive du Plan Local d'Urbanisme (PLU) les demandes d'autorisations d'urbanisme seront instruites conformément au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Durant cette période transitoire, les demandes feront l'objet d'un examen par le Préfet auquel le Maire ne pourra déroger.

La commune d'Oberhaslach a engagé la mise en place d'un PLU, afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation en vigueur et souhaite associer la population à cette démarche.

### > ÉLABORER UN PLU, c'est préparer l'avenir

Le PLU est un document de planification territoriale réalisé à l'échelle d'une commune et à l'initiative de la Municipalité. Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, il remplacera l'ancien POS.

Le PLU est un outil permettant de préparer l'avenir de la commune. C'est au moment de son élaboration que sera défini l'emplacement des nouveaux quartiers, ainsi que des équipements publics dont la collectivité aura besoin pendant les quinze prochaines années.

Avec le PLU, la commune a la possibilité de fixer ses propres règles, afin d'encadrer les constructions nouvelles et la transformation des maisons et des bâtiments déjà existants. Le PLU détermine ainsi les terrains constructibles et ce qu'il sera permis d'y réaliser.

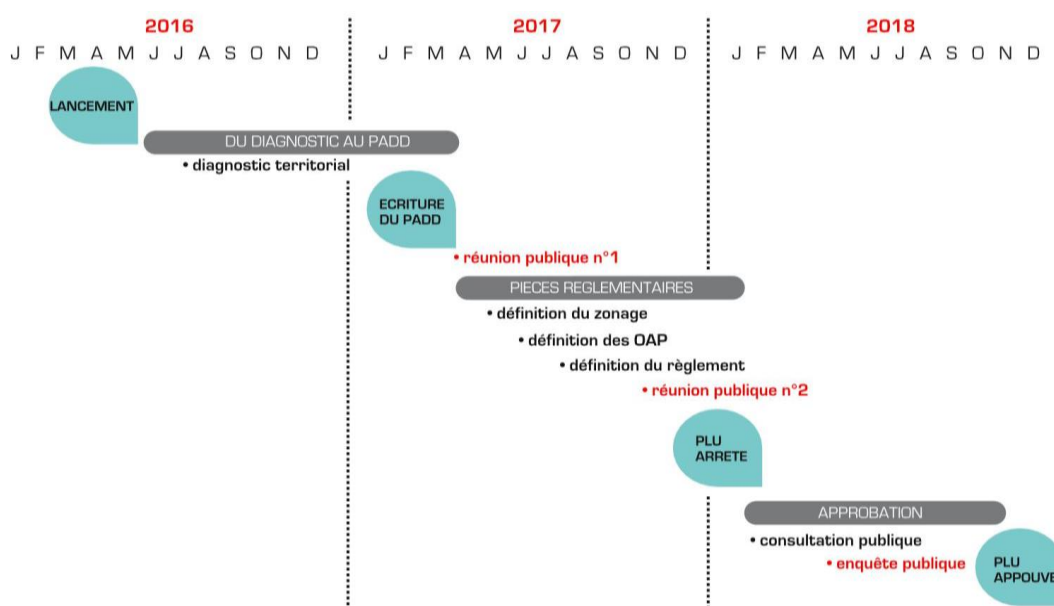
La commune doit faire des choix en respectant le cadre législatif et les objectifs des différentes instances (Etat, Département, Conseil Régional, Schéma de cohérence territorial, Chambres consulaires ...) qui sont associées à l'élaboration du PLU.

### > ÉTAT d'avancement du projet de PLU

La commune a engagé cette démarche lors de la séance du 7 septembre 2015.

Les études ont démarré en mars 2016. Elles ont permis de réaliser un diagnostic fin du territoire sur lequel les élus se sont appuyés pour construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), socle du PLU. La commune a ainsi défini les grands objectifs de son développement futur.

Le PADD traite de multiples thématiques et répond par exemple aux questions suivantes : Comment répondre aux besoins des habitants ? Comment mieux aménager l'espace ? En particulier : Comment encadrer l'évolution du tissu bâti ? Comment préserver le paysage de montagne ? Comment renforcer le maillage piéton ? ...





# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

## Le calendrier de l'élaboration du PLU

Le temps de l'élaboration est un temps long qui s'étend sur 3 ans. Il est prévu d'arrêter le document fin 2017. L'approbation ne pourra être effective qu'à l'automne 2018.

### > Les Dispositifs de concertation

L'objectif de la concertation est de construire ce projet avec vous car il engage l'avenir du village. Vous pourrez donc vous exprimer selon plusieurs modalités aux différentes étapes de l'élaboration :

#### • A tout moment :

Un registre a été ouvert en mairie dès le début des études, afin de recueillir toutes vos remarques, vos demandes et vos questions au sujet du futur PLU.

#### • Lors des réunions publiques :

La commune organisera deux temps forts de concertation auxquels vous serez toutes et tous conviés. Une première réunion aura pour objectif de vous présenter le diagnostic communal et les principales orientations du projet d'aménagement et de développement durables.

Cette première réunion publique aura lieu en mairie le mardi 25 avril 2017 à 20h00.



*Comment encadrer l'évolution du tissu bâti ? Comment préserver le paysage ?*

*Venez en débattre le 25 avril 2017.*

Un second temps de concertation sera organisé lorsque les études seront plus avancées. La présentation et le débat qui suivront porteront sur la traduction réglementaire du PADD.

#### • Lors de l'enquête publique :

À l'issue des études, une enquête publique aura lieu entre l'arrêt et l'approbation du PLU. Vous pourrez alors consulter le document dans sa version finale et transmettre vos observations au commissaire enquêteur qui rendra un avis final sur le projet.

**Rendez-vous le mardi 25 avril à 20h00 à la Mairie**

**pour la première Réunion Publique**



## Cartes d'identité

La demande de carte nationale d'identité évolue à partir du 28 mars 2017 dans le département du Bas-Rhin. Elle se fera de la même manière que la demande de passeport biométrique.

Ce système doit permettre de lutter contre la fraude documentaire et sécuriser l'identité. Le nouveau dispositif permettra dans de nombreux cas de ne plus avoir à produire de documents d'état civil en cas de renouvellement. La nouvelle carte restera gratuite sauf en cas de perte ou de vol et sera valable 15 ans.

Notre commune n'aura plus la compétence pour délivrer le document. Il faudra se rendre dans l'une des 32 mairies du Bas-Rhin équipées du dispositif de recueil d'empreintes digitales. Parmi les plus proches il y a les communes de Schirmeck, Molsheim, Obernai et Wasselonne.

Vous pourrez également effectuer une pré-demande de CNI en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), ou bien vous pourrez toujours vous rendre dans votre mairie pour remplir un formulaire papier de pré-demande de CNI.

Vous devrez cependant vous rendre tout de même dans une des 32 mairies pour la prise d'empreinte et la dépose de votre dossier ainsi que pour récupérer votre nouvelle carte d'identité.

Vous trouverez de plus amples renseignements ainsi que la liste des mairies qualifiées sur le site de la préfecture du Bas-Rhin <http://bas-rhin.gouv.fr>

## Immatriculation des véhicules

Depuis le 13 mars 2017, le dépôt des dossiers d'immatriculation des véhicules peut être effectué, sur rendez-vous, à la préfecture ainsi que dans les sous-préfectures du Bas-Rhin.

Les démarches d'immatriculation suivantes seront à effectuer par téléprocédure :

- Changement d'adresse
- Déclaration de cession
- Demande de certificat de situation administrative

Renseignements : [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

**Immatriculation des véhicules**

Vos démarches d'immatriculation en un clic sur le site de la préfecture du Bas-Rhin [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

Les démarches d'immatriculation suivantes sont à effectuer par télé-procédure :

- Changement d'adresse
- Déclaration de cession
- Demande de certificat de situation administrative (non-gage).

Pour effectuer les autres démarches relatives à l'immatriculation vous pouvez :

- trouver le professionnel de l'automobile habilité pour traiter votre dossier près de chez vous
- OU
- prendre un rendez-vous pour déposer votre dossier à la préfecture ou en sous-préfecture

Vous souhaitez des services plus disponibles : nous nous engageons à optimiser nos conditions d'accès en fonction de vos besoins.

Vous attendez un accueil plus attentif : nous nous engageons à vous recevoir avec courtoisie et efficacité.



## Selectom

Le Selectom informe que pendant de nombreuses années la collecte des papiers et cartons a été tolérée dans les anciens bacs à déchets. Cependant afin de faire face à de nombreux problèmes de tri des déchets, ce système de collecte est dorénavant supprimé. Il est important d'utiliser uniquement les **bacs bleus** prévus exclusivement à la collecte des **papiers et cartons**.





## Vers un maintien à domicile dans la simplicité

Adapter son logement pour y résider le plus longtemps possible ? C'est possible grâce aux accompagnements et aux subventions.

Les jeunes volontaires du Service Civique sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Vous ou l'un de vos proches avez des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire ou encore pour vous déplacer dans votre logement ? Le Département du Bas-Rhin vous accompagne pour vous aider à trouver une solution adaptée à votre situation et à vos besoins.

Avec la mission « Accompagnement pour le maintien à domicile des séniors », le Conseil Départemental du Bas-Rhin vous propose une visite à domicile, gratuite, par deux jeunes volontaires en service civique, sérieuses et dynamiques, présentes pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques du quotidien au sein de votre foyer.

De plus, elles peuvent vous renseigner et vous accompagner dans les démarches administratives afin de bénéficier d'aides financières pour des travaux tels que la rénovation de salle de bain, l'accès au logement, l'installation d'un siège-monte escalier, etc. Il s'agit du dispositif PIG « Adapt'Logis 67 » permettant d'adapter votre logement à vos besoins, et ainsi de garder votre indépendance et de vous épanouir sans contraintes à votre domicile.

N'attendez pas que survienne l'accident qui vous obligera à quitter votre logement. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec nos volontaires : elles sont également susceptibles dans les prochaines semaines de vous contacter directement. Vous aurez l'occasion, enfin, de les rencontrer lors de leurs déplacements.

Pour plus d'informations : [logement@bas-rhin.fr](mailto:logement@bas-rhin.fr)

Vous pouvez également contacter directement les volontaires du Service Civique :

Élodie FISCHER au 03.69.20.73.49 ou Anaïs DECK au 03.69.33.24.79 (Portable : 07.63.43.71.48).

## Elections

Deux rendez-vous électoraux importants pour notre pays approchent à grand pas. Les élections présidentielles se dérouleront les 23 avril et 7 mai 2017. Ensuite ce sont les élections législatives qui se tiendront les 11 et 18 juin 2017. Ces deux scrutins auront lieu comme d'habitude à la maison des associations située sur le parking des écoles primaires.

Merci de noter que les horaires d'ouverture des bureaux de vote ont changé. Désormais vous pourrez voter de 8h00 à 19h00. Détail pratique : Pensez à vous munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...) En effet, ce document est absolument obligatoire pour voter.

## Une nouvelle ostéopathe sur votre secteur

Nous vous informons que depuis peu, un cabinet d'ostéopathie a ouvert au quartier Schweizerhof à Niederhaslach. Camille MULLER, diplômée du Centre National d'Ostéopathie consulte sur rendez-vous au 06.81.24.88.14.

## Journée citoyenne

La Municipalité organise une nouvelle journée de mobilisation citoyenne le 20 mai prochain ! L'objectif étant de réaliser avec les habitants bénévoles différents travaux pour améliorer notre cadre de vie en encourageant la participation de la population. A l'occasion de cette journée, nous partagerons un repas à midi en toute convivialité. Tous les habitants volontaires sont les bienvenus. Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire en Mairie avant le 5 mai au plus tard.





## Les réalisations



### Equipement mobilier

*Le comptoir de l'espace bar de la salle des fêtes ayant fait son temps et après avoir vu passé un nombre immense de manifestations, il a été remplacé. Le nouveau bar en provenance d'un ancien restaurant de Niederhaslach a été offert gracieusement à la commune par Maurice Noll. Nous l'en remercions vivement !*



### Sentier sensoriel

*Les premiers aménagements du sentier sensoriel étudié et dessiné conjointement par la Maison de la Nature Bruche-Piémont et la commune d'Oberhaslach viennent de débuter sur la zone de l'Engelmatt. La commune participe également à la réalisation avec la préparation du terrain et la fourniture du bois issu de nos forêts pour réaliser un abri.*





## Les réalisations



### **Environnement**

Voilà le printemps qui arrive et avec lui nous accueillons de nouveaux amis pour une mission particulière : la tonte et le débroussaillage de nos espaces naturels. Depuis le 15 mars la zone de loisirs Engelmatt accueille deux boucs : Nesquick et Benji, deux chèvres : Rosine et Flore ainsi qu'un mouton : Onix et une brebis : Jinn. L'éco-pâturage s'inscrit dans la démarche globale de notre village puisque nous sommes engagés dans l'opération « commune nature ». Depuis 2016 Oberhaslach a obtenu le label trois libellules pour la suppression des pesticides et la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts.

Les animaux ont été offerts par le parc animalier Friedel, une ferme pédagogique située à Illkirch.

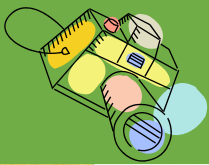
L'enclos mis en place par le personnel de la commune, a été réalisé à partir de matériaux recyclés comme les plaques pour la couverture de l'abri qui ont été donnés par deux habitants du village tout comme le grillage qui provient d'une ancienne clôture de notre forêt.

**Pour le bien-être de nos amis, quelques règles alimentaires sont à respecter :**

- vous pourrez leur apporter les épluchures du jour, des fruits en tranches.
- Pas de pain car il peut causer des troubles intestinaux
- il faut éviter les grains de blés préférer les grains de maïs.

Le tout en quantité journalière limitée. Des bénévoles s'occuperont des animaux.





# Retour en image



## **Le 13 janvier dernier, les vœux du Maire**

*La cérémonie des vœux aura une nouvelle fois été l'occasion de mettre à l'honneur nos concitoyens méritants et de dresser le bilan de l'action de la municipalité en 2016. En outre, nous aurons pu assister à la première représentation de la nouvelle chorale Gospel et partager un beau moment d'échanges et de convivialité.*



## **Ecole primaire**

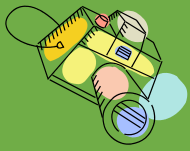
*Visite du député Laurent Furst dans les classes de CM1 et CM2 de Monsieur Lang pour leur apporter quelques explications quant au rôle d'un parlementaire avant leur visite du 3 au 5 avril à Paris, et dans les locaux de l'Assemblée Nationale.*



## **Décoration de Pâques**

*Cette année quelques nouveautés imaginées et réalisées par nos bénévoles comme ce lapin de Pâques installé devant la mairie pour des séances photos mémorables !*





# Retour en image



## Foot ASBH

Les U13 avec l'emblématique  
Cap'tain Milo



## Foot ASBH

A l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de leur tournoi Indoor,  
l'ASBH a accueilli Milovan Sikimic un ancien footballeur  
professionnel du Racing Club de Strasbourg pour un match amical.



En janvier, le Maire a accueilli les  
conscrits autour d'une galette des rois



## Osterputz

Pour la troisième année consécutive  
avec les enfants des écoles



## Carnaval

Le 4 mars 2017, la cavalcade des enfants dans les rues du village







## Coup de projecteur sur l'association « AMICIZIA »



C'est depuis le mois de juin 2007 que les communes d'Oberhaslach et de Sarezzo sont deux villages jumelés.

Quatre années plus tard, en 2011, l'association L'AMICIZIA, qui signifie AMITIE en Italien, a vu le jour. Elle regroupe actuellement dix-huit membres bénévoles qui œuvrent pour faciliter les échanges entre les deux communes.

Sa principale mission consiste à mettre à disposition des moyens humains pour maintenir et diversifier les liens établis avec la commune de Sarezzo, d'organiser et de finaliser des rencontres entre les deux communes.

Lors de la visite des Italiens, l'association met en place le programme du déroulement du séjour comme les visites prévues à l'avance ou même celles à prévoir et à définir sur place. Elle organise également l'hébergement chez l'habitant ainsi que les réservations à l'hôtel selon les demandes qui lui sont parvenues. Habituellement, l'AMICIZIA organise et finance un repas sur ses propres fonds. Très souvent l'association prépare un repas elle-même. Pour les déplacements à Sarezzo, l'association s'occupe du recrutement des participants. Elle organise le déplacement, l'évaluation des coûts et la participation aux activités sur place comme des danses alsaciennes, des présentations de produits de notre région. Dans toutes ces tâches, l'association travaille en partenariat avec le comité de jumelage de Sarezzo.

En juillet 2012, lors du cinquième anniversaire du jumelage, l'association avait organisé un voyage à Sarezzo. A la fin du même mois elle avait accueilli un groupe de Sarezzo venu participer au corso fleuri. En décembre, à l'occasion du marché de Noël un groupe de musique folklorique « les Zampognari » s'était rendu à Oberhaslach pour participer à la manifestation, il avait également effectué des représentations aux maisons de retraite de Schirmeck, Lutzelhouse et de Mutzig.

En 2014 soixante jeunes avec leurs accompagnateurs étaient venus dans notre commune pendant trois jours pour un séjour autour du thème du sport. En 2016, l'association avait organisé un déplacement à Sarezzo.

Une grosse activité attend l'association cette année, avec l'organisation d'un voyage à Sarezzo en partenariat avec la commune le premier week-end de juin ainsi que l'accueil au mois de septembre d'une délégation de Sarezzo à l'occasion du dixième anniversaire du jumelage.

L'AMICIZIA organise ponctuellement diverses manifestations telles que bal, loto, ou participe à des activités comme le repas à l'occasion de l'inauguration messti en 2014 pour alimenter son fond de caisse. Cet argent sert en particulier à financer ou à élaborer un repas lors de la venue de nos amis de Sarezzo.



Chaque année la réalisation d'un char AMICIZIA lors du corso fleuri

L'AMICIZIA remercie chaleureusement toutes les personnes bénévoles, qui s'investissent depuis plusieurs années en hébergeant une ou plusieurs personnes, en donnant un coup de main pour la réalisation du char ou en apportant leur aide d'une manière ou d'une autre.



Texte : Amicizia

Contact : Germain Bangratz - 7, rue du Capitaine Lahner

67280 OBERHASLACH

☎ 06.07.73.23.59



## Zoom sur l'entreprise Schwebel & fils

Pour ce nouveau tour des entreprises du Journal d'Oberhaslach, nous nous sommes rendus chez Jean-François SCHWEBEL, gérant d'une petite entreprise familiale de construction créée par Jean-Louis SCHWEBEL et son épouse Michèle.

Jean-Louis choisit ce métier par passion en suivant les pas de son oncle dans l'entreprise de construction BOEHM. En février 1976, il décide de voler de ses propres ailes et se met à son compte.



Jean-François,  
dans son camion



A ses débuts, il fit ses premiers chantiers à Oberhaslach et alentours accompagné de sa fidèle Peugeot 404 et de sa bétonnière. Deux années plus tard, il embauche Gérard Demange surnommé le « Millimètre Murer », ce qui en dit long sur la qualité des travaux. Les années passent et l'entreprise continue de grandir. Reprise en octobre 2006 par son fils, Jean-François, l'entreprise continue de se développer et surtout de se moderniser. Au départ, le plus important était de mettre à niveau l'entreprise autant sur la sécurité que sur la gestion de la pénibilité du travail.

L'entreprise est spécialisée dans la construction, de type industriel (station d'épuration), d'ouvrage d'art (pont), de maisons individuelles (neuves et anciennes) et de rénovation ou d'extension.

De par le savoir-faire de ses collaborateurs, l'entreprise propose ses services pour effectuer des terrassements, des démolitions, de l'assainissement, du gros œuvre, des charpentes, de la couverture. Toujours au fait de l'évolution des techniques et de nouveaux matériaux, elle sait répondre aux exigences de la RT2012, qui concerne l'impact énergétique sur l'environnement.



Après 41 années d'existence, l'entreprise de Jean-François continue de proposer des ouvrages de qualité. Il a réussi à maintenir une place à l'entreprise dans un milieu fortement concurrentiel. Et aujourd'hui, l'entreprise construit toujours des petits nids douilletts où une famille peut s'épanouir.



Schwebel & fils

29 rue de la source 67280 OBERHASLACH

<http://www.schwebeletfils.fr/>

☎ 06.32.98.57.41



# Ce printemps à Oberhaslach...



[www.commune-oberhaslach.fr](http://www.commune-oberhaslach.fr)



Comité des fêtes Oberhaslach



<u>AVRIL 2017</u>	<u>MANIFESTATION</u>	<u>ORGANISATEUR</u>
<b>Dimanche 23</b> De 14 h à 17 h	<b>Chasseurs-cueilleurs</b> – RDV au Neufeld <i>Renseignements et inscriptions : 06.99.73.42.12</i>	Maison de la Nature
<b>Mercredi 26</b> De 14 h à 17 h	<b>Une vie d'amphibien</b> – Salle des fêtes <i>Renseignements et inscriptions au 06.76.84.34.53</i>	Maison de la Nature
<b>Vendredi 28</b> De 18 h 30 à 22 h 30	<b>Soirée chauves-souris et tartes flambées</b> – Auberge Elmerforst <i>Renseignements et inscriptions au 06.76.84.34.53</i>	Maison de la Nature
<b>Samedi 29 avril</b> De 17h à 20h	<b>Pêche semi-nocturne</b> – Maison des pêcheurs <i>Repas et inscriptions : 03.88.50.92.36</i>	Amicale de pêche
<u>MAI 2017</u>	<u>MANIFESTATION</u>	<u>ORGANISATEUR</u>
<b>Lundi 1er</b>	<b>Lavage de voitures et vente de muguet</b> – Ateliers municipaux	Conscrits
<b>Dimanche 7</b> De 8 h à 18 h	<b>Marché aux puces</b> – Parking de la salle des fêtes <i>Renseignements et inscriptions : 03.88.50.90.15</i>	Comité des fêtes
<b>Lundi 8</b> De 8 h à 17 h	<b>Vente de fleurs</b> – Salle des fêtes	Ermitage Saint Florent
<b>Mercredi 10</b> De 14 h à 17 h	<b>A vos paniers</b> – Salle des fêtes <i>Renseignements et inscriptions au 06.76.84.34.53</i>	Maison de la Nature
<b>Samedi 13</b> De 15 h à 18 h De 14 h à 21 h	<b>Fête des lutins</b> – Salle des fêtes <i>Renseignements au 06.63.92.02.52</i> <b>Préparations salées</b> – Café de la cascade du Nideck <i>Renseignements et inscriptions au 06.99.73.42.12</i>	Lutins du Nideck et Conscrits Maison de la Nature
<b>Samedi 20</b> A 9h	<b>Journée citoyenne</b> – Ateliers municipaux <i>Renseignements au 03.88.50.90.15</i>	Commune
<b>Mercredi 24</b> De 14 h à 17 h	<b>Aventure forestière</b> – Salle des fêtes <i>Renseignements et inscriptions au 06.76.84.34.53</i>	Maison de la Nature
<b>Dimanche 28</b> A 10 h	<b>Sur les traces de l'écureuil</b> – Départ devant la mairie <i>Renseignements et inscriptions au 06.72.77.10.21</i>	Maison de la Nature
<b>Mercredi 31</b> De 14 h à 17 h	<b>Une plante pour un tricot</b> – Salle des fêtes <i>Renseignements et inscriptions au 06.99.73.42.12</i>	Maison de la Nature
<u>JUIN 2017</u>	<u>MANIFESTATION</u>	<u>ORGANISATEUR</u>
<b>Mercredi 7 juin</b> <b>De 14 h à 17 h</b>	<b>Il y a de cela bien longtemps</b> – Salle des fêtes <i>Renseignements et inscriptions au 06.76.84.34.53</i>	Maison de la Nature
<b>Samedi 10</b> De 14 h à 17 h A 20 h 30	<b>Le bureau : il assure</b> – RDV au Neufeld <i>Renseignements et inscriptions au 06.99.73.42.12</i> <b>Concert</b> – Eglise	Maison de la Nature Gospel O'Cœur
<b>Dimanche 11</b> De 10h à 18h	<b>Pêche</b> – Maison des pêcheurs <i>Repas et inscriptions : 03.88.50.92.36</i>	Amicale de Pêche
<b>Samedi 17</b> A partir de 15 h De 14 h à 17 h	<b>Trail de la Hasel</b> – Salle des fêtes <i>Renseignements et réservations au 03.88.50.93.18</i> <b>Comme un poisson dans l'eau</b> – Etang de pêche <i>Renseignements et inscriptions au 06.71.47.70.54</i>	Ski Club Maison de la Nature
<b>Mercredi 21</b> A 14h	<b>Fête de la musique</b> ( <i>plus d'informations à venir</i> ) <b>A la recherche des dragons d'eau</b> – Salle des fêtes	Comité des fêtes Maison de la Nature
<b>Samedi 24</b> A 20 h	<b>Soirée Années 80</b> – Salle des fêtes <i>Renseignements et inscriptions au 06.88.15.64.90/06.87.40.10.10/06.82.86.98.26</i>	Association Sportive et familiale
<b>Dimanche 25</b> De 14h à 18h	<b>Barbecue communal</b> – Salle des fêtes <i>Avec présentation du projet du sentier sensoriel par la Maison de la nature</i>	Commune & Maison de la Nature